



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

porcs

Question écrite n° 46467

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation catastrophique de la filière porcine. La production porcine est confrontée à une crise sans précédent depuis 2007, liée principalement à la simultanéité de la hausse des charges et de la baisse du prix payé aux producteurs. Selon les statistiques réalisées par la Fédération nationale porcine, pour un élevage moyen naisseur-engraisseur de 200 truies, qui produit 5 100 porcs charcutier par an, la perte cumulée sur 2007 et 2008 s'élève à 130 000 euros. Face à cette situation parfaitement intenable, la filière réclame la mise en oeuvre immédiate de mesures visant à améliorer la trésorerie des exploitations porcines, la compétitivité des élevages porcins et les flux économiques au sein de la filière. Il lui demande de bien vouloir se pencher sur ce dossier et de lui indiquer les mesures qu'il compte mettre en oeuvre pour aider la filière à faire face à cette situation exceptionnellement grave.

Texte de la réponse

Les éleveurs de porcs rencontrent actuellement des difficultés en raison, notamment, de la baisse importante des prix lors du dernier trimestre 2008, alors que les exploitants n'ont pu reconstituer leur trésorerie, fragilisée par la crise en 2007. À plusieurs reprises, le ministre de l'agriculture et de la pêche a demandé à la Commission européenne de mettre en oeuvre les mécanismes de gestion prévus par l'Organisation commune de marché (OCM) pour dégager le marché communautaire de la viande porcine, à l'instar de ce que les autorités françaises avaient obtenu en 2007. L'instauration de restitutions à l'exportation avait été obtenue en 2008. La Commission depuis le début de l'année 2009 refuse la mise en oeuvre des mesures de gestion du marché, arguant la baisse importante de la production porcine dans l'Union en 2008 et celle prévue pour 2009, ainsi que la diminution régulière du prix de l'aliment et du transport. Néanmoins, le ministre de l'agriculture et de la pêche poursuivra ses efforts dans les semaines qui viennent pour obtenir une décision favorable de la Commission. Sans attendre cette décision et face à la poursuite de la dégradation des trésoreries, le ministre chargé de l'agriculture et de la pêche a décidé, le 6 avril 2009, un plan de soutien proposant plusieurs mesures répondant aux différentes situations : 1 million d'euros sera consacré à l'allègement de l'annuité 2009 des intérêts des emprunts des éleveurs à court, moyen et long terme ; 3 millions d'euros permettront en concertation avec les banques de mobiliser, à un taux bonifié, 30 millions de prêts de consolidations et de trésorerie ; 2 millions d'euros seront disponibles auprès de FranceAgriMer pour apporter un soutien aux entreprises présentant des pertes de chiffre d'affaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46467

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche
Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3410

Réponse publiée le : 26 mai 2009, page 5120